

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 12

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

D 01364-2025-034

Séance du 22 juillet 2025

**L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ
VINGT-DEUX JUILLET À 20 HEURES 30,**

le Conseil Municipal de cette Commune
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par
la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET
Jacques, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 juillet 2025.

Présents : CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien, COURTOIS
Sandrine, FAVIER Alexis, GINAS Frédérique, HENRY DIT
GUILLAUMIN Stéphane, PAUGET Antoine, PERTUIZET Anaïs,
SALLET Jacques, SYLÉNÉ Florine, VÉLON Guillaume.

Excusée : BOUTON Chloé (pouvoir à PERTUIZET Anaïs).

Absents : BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali, MABILEAU Loïc.

Secrétaire de séance : PERTUIZET Anaïs.

OBJET : Lot City stade : choix des fournisseurs pour les agrès et la table de pique-nique.

M. le Maire informe l'assemblée que comme évoqué lors de la dernière réunion du conseil municipal, une demande de réactualisation des devis fournis par les sociétés TRANSALP et SÉMIO a été faite.

La société TRANSALP maintient son devis pour la fourniture d'une table de ping-pong et d'un agrès « Linéar » pour un montant TTC de 9 294,84 €. La société SÉMIO a revu le montant de son offre, pour l'achat d'une table de pique-nique, à la hausse pour compenser des frais de transport en augmentation, soit un montant TTC de 1 458,77 €.

M. le Maire précise que la table de pique-nique est identique à celle déjà en place. M. le Maire propose de retenir l'offre de ces entreprises.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

DÉCIDER de retenir le devis de la société TRANSALP pour la fourniture d'une table de ping-pong et d'un agrès « Linéar » dans le cadre du projet de modernisation et accessibilité du stade municipal, pour un montant TTC total de 9 294,84 € ;

DÉCIDER de retenir le devis de la société SÉMIO pour la fourniture d'une table de pique-nique dans le cadre du projet de modernisation et accessibilité du stade municipal, pour un montant TTC total de 1 458,77 €

PRÉCISER que les crédits correspondants ont été inscrits au budget 2025 dans l'opération 246 « modernisation et accessibilité du stade municipal » ;

AUTORISER M. le Maire à signer ledit devis ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de retenir le devis de la société TRANSALP pour la fourniture d'une table de ping-pong et d'un agrès « Linéar » dans le cadre du projet de modernisation et accessibilité du stade municipal, pour un montant TTC total de 9 294,84 € ;

DÉCIDE de retenir le devis de la société SÉMIO pour la fourniture d'une table de pique-nique dans le cadre du projet de modernisation et accessibilité du stade municipal, pour un montant TTC total de 1 458,77 €

PRÉCISE que les crédits correspondants ont été inscrits au budget 2025 dans l'opération 246 « modernisation et accessibilité du stade municipal » ;

AUTORISE M. le Maire à signer ledit devis ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 22 juillet 2025

Le Maire,
Jacques SALLET

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
du

